



## FICHE 36 ÉCOCENTRE

### ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

L'écocentre est un service offert aux citoyens de la Municipalité d'Orford qui ont besoin de se départir de matières d'origine résidentielle qui ne vont pas dans les bacs roulants prévus pour les déchets, les matières recyclables ou les matières organiques.

- Adresse : garage municipal, 1120, chemin de la Montagne;
- Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> samedi de mai au 1<sup>er</sup> samedi de novembre;
- Heures d'ouverture : le samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Pour consulter notre calendrier de l'écocentre, [consultez notre site Internet](#).

### CONDITIONS D'UTILISATION

- être un contribuable de la Municipalité (sauf terrains vacants);
- avoir une résidence principale ou secondaire à Orford (preuve de résidence obligatoire);
- enregistrer chacune des visites;
- arriver avec des matières résiduelles d'origine résidentielle;
- regrouper les matières par catégories avant de se rendre à l'écocentre;
- décharger et trier les matières soi-même.

### MATIÈRES ACCEPTÉES

<b>Appareils électroniques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• disques durs et clés USB;</li><li>• lecteur DVD et systèmes de son;</li><li>• ordinateurs, imprimantes, claviers, souris et fils;</li><li>• téléphones et télécopieurs;</li><li>• téléviseurs, écrans et tablettes.</li></ul>	<b>Bois de construction</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• planches;</li><li>• panneaux de fibre pressée;</li><li>• portes en bois;</li><li>• treillis.</li></ul>
<b>Métal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• cordes à linge, fils électriques;</li><li>• barbecues et chaudrons;</li><li>• évier, gouttières, soffites.</li></ul>	<b>Résidus verts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• feuilles et résidus de jardin;</li><li>• paillis;</li><li>• plantes.</li></ul>
<b>Branches</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• arbres de Noël;</li><li>• branches;</li><li>• bûches (sans terre).</li></ul>	<b>Pneus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• pneus automobiles, de camionnette, de vélo (max 48,5 po /1,2 m) sans jante.</li></ul>



## FICHE 36 ÉCOCENTRE

### MATIÈRES ACCEPTÉES (SUITE)

<b>Encombrants et matériaux de construction, rénovation et démolition (réutilisables ou non)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• électroménagers;</li><li>• bains, douches, toilettes et lavabos;</li><li>• bardeaux d'asphalte;</li><li>• gypse;</li><li>• isolant;</li><li>• meubles et matelas;</li><li>• portes et fenêtres;</li><li>• revêtement de sol : linoléum, céramique, etc.;</li><li>• sièges pour bébé;</li><li>• toiles de piscine;</li><li>• miroirs;</li><li>• vélos.</li></ul>	<b>Résidus domestiques dangereux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• aérosols;</li><li>• ampoules, fluorescents;</li><li>• antigel;</li><li>• bonbonnes de propane;</li><li>• engrais, insecticides et pesticides;</li><li>• huile à moteur;</li><li>• peinture, vernis et solvant;</li><li>• piles et batteries;</li><li>• produits nettoyants;</li><li>• thermomètres.</li></ul>
<b>Autres</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• cartouches d'encre;</li><li>• crayons et stylo;</li><li>• Polystyrène alimentaire;</li><li>• batteries d'automobile;</li><li>• Extincteur incendie;</li><li>• tout ce qui est réutilisable et qui ne fait pas partie des matières refusées.</li></ul>	

### MATIÈRES REFUSÉES

- amiante et tout produit en contenant;
- armes à feu et munitions;
- béton armé;
- bois créosoté;
- produits d'origine industrielle;
- BPC et cyanure;
- carcasses d'animaux;
- déchets radioactifs ou biomédicaux;
- matériel vétérinaire;
- médicaments périmés
- pneus de plus de 48,5 pouces (1,2 m);
- produits explosifs, feux de détresse;
- résidus domestiques dangereux dans un contenant de plus de 5 gallons (20 litres) ou non étanche;
- résidus de plantes d'espèces exotiques envahissantes;
- surplus d'ordures (déchets domestiques);
- terre contaminée.

Cette liste n'est pas exhaustive. Si la matière dont vous voulez vous départir ne fait pas partie de la liste, nous vous invitons à nous écrire entre 8 h et 16 h les jours de semaine avant de vous présenter à l'écocentre, afin de valider si la matière sera acceptée ou non.

Courriel : [info@canton.orford.qc.ca](mailto:info@canton.orford.qc.ca).

Il est à noter que la Municipalité a aussi mis en place des cloches de vêtements accessibles en tout temps dans le stationnement de la Mairie ainsi qu'un conteneur pour le verre dans le stationnement sur le chemin de la Sucrierie.

### QU'EST-CE QUE LA MUNICIPALITÉ FAIT AVEC LES MATIÈRES?

Tous les biens réutilisables peuvent être disposés dans l'abri à réemploi. Ces biens sont récupérés par la Ressourcerie des Frontières de Coaticook, un organisme à but non lucratif. Ils seront reconditionnés et mis en vente dans leurs points de service de Magog et Coaticook.



# FICHE 36 ÉCOCENTRE

## PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE

